



Collège d'Alma

675, boulevard Auger Ouest
Alma (Québec) G8B 2B7
418 668-2387
collegealma.ca

CAPER- 003M
C.P. – PL 77
Institut de
technologie
agroalimentaire

UN CAMPUS ASSOCIÉ AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.**

Dans le cadre des consultations particulières sur le
PROJET DE LOI N° 77, LOI SUR L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE
AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

Présenté par le Collège d'Alma

Le 8 janvier 2021

**CRÉATEUR
D'AVENIR**

Présentation de l'organisme

Serti dans la chaleureuse ville d'Alma au Lac-Saint-Jean, à quelques enjambées du centre-ville, le Collège d'Alma se distingue par son lien de proximité avec sa clientèle, et ce, depuis 1970. Pour ses quelque 1 300 étudiantes et étudiants au secteur régulier et en formation continue, le Collège d'Alma est un développeur de talents et un catalyseur de compétences. Il forme leur avenir, les amenant à se dépasser, les préparant au marché du travail et aux études universitaires de haut niveau.

Par des approches éducatives diversifiées, le Collège d'Alma propulse les passions, donne corps aux ambitions et accompagne vers la réussite. Pour ce faire, il s'appuie sur un ensemble dynamique d'expertises internes, soit plus de 200 enseignants, gestionnaires, professionnels et employés de soutien qui partagent le souci d'épauler les étudiantes et étudiants ainsi que les organisations vers l'atteinte de leur plein potentiel. Le Collège d'Alma mise également sur des infrastructures et des équipements en phase avec les avancées technologiques. Parce qu'une solide formation se construit à la fois sur des savoirs partagés et sur des expériences concrètes, la majorité de ses programmes d'études offre des possibilités de stages rémunérés, de voyages à l'étranger et de visites terrain.

Porté par une vision innovante et forte de l'éducation, le Collège d'Alma est le seul cégep au Saguenay–Lac-Saint-Jean porteur du créneau de l'agriculture. Également, en concertation avec les acteurs régionaux, le Collège d'Alma a mis en œuvre en 2019 son centre de recherche en innovation sociale et culture numérique (CO^{lab}), lequel se veut un véritable accélérateur vers l'économie du savoir pour les entreprises, les organisations et les gens du milieu.

Une expertise en recherche appliquée avec Agrinova



Depuis plus de vingt ans, le Collège d'Alma assume un leadership d'innovation appliquée unique au Québec en s'appuyant sur la vaste expertise de son centre collégial de transfert de technologie (CCTT) Agrinova. Ce CCTT est constitué en corporation sans but lucratif et est reconnu par le gouvernement du Québec. Agrinova accompagne les entreprises agricoles et les collectivités en promouvant des solutions novatrices par le transfert de connaissances, l'aide technique et la recherche appliquée. Les compétences du centre s'expriment à l'intérieur de nombreux projets de recherche appliquée liés au développement intégré de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des ressources en général. Plus de 1 000 projets ont été réalisés par le centre depuis sa fondation en 1996. De petit CCTT comptant deux employés et étant situé dans les murs du Collège d'Alma,

Agrinova a connu un essor considérable dans ses 24 années d'existence, puisqu'on y dénombre aujourd'hui plus de 27 employés permanents, et une moyenne de 8 à 10 étudiantes et étudiants stagiaires en période estivale, répartis dans quatre centres de services, soit Alma (siège social), Mashteuiatsh (vitrine technologique), Lévis (centre de service de la Capitale-Nationale) et Sainte-Croix (entrepôts de pommes de terre). Par ailleurs, Agrinova est le seul CCTT au Québec à avoir obtenu deux subventions d'établissement de centres d'accès à la technologie (ECAT) du CRSNG.

Introduction

C'est avec beaucoup d'intérêt que le Collège d'Alma a pris connaissance du projet de loi n° 77 sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ). La proposition visant à regrouper, rendre agile et diversifier l'offre de formation apporte des avantages évidents et le Collège d'Alma et ses partenaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean l'appuient. Cependant, bien qu'en accord avec le projet, le Collège d'Alma et ses partenaires régionaux croient que le projet de loi dans sa forme actuelle affecterait directement nos établissements que sont le Collège d'Alma et son CCTT Agrinova. Ainsi, par ce mémoire, le Collège d'Alma aimerait porter à l'attention de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) des points importants à considérer et offrir quelques recommandations afin de s'assurer que seront reconnues dans la proposition la présence et la mission actuelle du Collège d'Alma en agriculture. L'objectif de cette démarche n'est en aucun cas de freiner le processus, mais bien de contribuer à une solution qui servira aussi la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Considérations générales

Du point de vue géographique, il existe cinq campus collégiaux reconnus au Québec spécialisés en recherche et formation du domaine agroalimentaire. Deux d'entre eux, la Pocatière et Saint-Hyacinthe, intègrent l'ITAQ qui aurait pour mission de répondre aux besoins de la collectivité qu'il dessert, soit le Québec selon le projet de loi. De plus, ceux-ci pourront se voir confier des mandats connexes directement par le Ministre. Pour les deux autres campus existants, Alma et Victoriaville, dont les missions sont chevauchées par le projet de loi, qu'en est-il?

Le Collège d'Alma et son CCTT sont depuis près de vingt-cinq ans des pionniers dans le domaine de l'agriculture. Agrinova a été le premier CCTT à obtenir sa licence dans ce domaine en 1996 et s'est vu octroyer un mandat provincial en recherche et innovation dans le secteur agricole au collégial. De plus, le Collège a grandement prouvé avec les années son efficacité en tant qu'établissement d'enseignement supérieur à développer des programmes de formation attrayants en agriculture qui fonctionnent très bien, notamment des AEC, et ce, malgré des moyens limités (ressources humaines, infrastructures, leviers financiers) pour diversifier son offre et rehausser ses programmes de formations.

Par ailleurs, il est important de noter que le Collège d'Alma, grâce à son CCTT Agrinova, se classe depuis plusieurs années parmi les meilleurs collèges en recherche au Canada¹ et qu'il est le CCTT présent en région le plus performant en termes d'intensité de recherche. Nous croyons que le fait de ne pas tenir compte de notre collège régional dans le domaine de l'agriculture dans le cadre de ce projet de loi nuira non seulement à la pérennité de notre expertise, de nos installations et de nos programmes, mais également à l'essor du secteur agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean au grand complet. Le Collège d'Alma se doit de former une relève compétente, polyvalente, diversifiée, capable de faire face aux enjeux du secteur agroalimentaire qui, comme vous le savez, sont immenses. Si cette expertise quitte notre région, cette relève risque de bâtir ses projets ailleurs.

Avec les forces de positionnement et d'implication régionale que le Collège d'Alma et son CCTT Agrinova ont en agriculture, nous considérons qu'il est essentiel de joindre ces forces au futur projet de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec. Ainsi, nous proposons donc que le Collège d'Alma devienne un **campus associé à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec**. La création d'un tel satellite pour une région ressource comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean serait primordiale au maintien de notre développement économique particulièrement dans un contexte où la Réflexion régionale sur la relance économique et sociale, mandat lancé par le

¹ Canada's Top 50 Research Colleges. « <https://researchinfosource.com/top-50-research-colleges/2020> »

ministère de l'Économie et de l'Innovation, a permis d'identifier trois grands secteurs à prioriser pour la relance de notre région, dont le secteur agroalimentaire².

À contrario, sans la considération de l'expertise du Collège d'Alma et de son CCTT ainsi que celle du Cégep de Victoriaville et ses deux CCTT, en complément du nouveau déploiement de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, nous croyons que le MAPAQ passerait à côté de l'opportunité de créer un modèle innovant favorisant le regroupement des forces actuelles et cela encouragerait plutôt la compétition dans le secteur agroalimentaire et l'affaiblissement des forces actuellement en place.

Considérations spécifiques

Le Collège d'Alma et Agrinova souhaitent partager avec la CAPERN ses inquiétudes concernant le format actuel du projet de loi n° 77 et ainsi proposer quelques recommandations qui pourraient être intégrées afin de tenir compte de nos appréhensions tout en assurant la réussite du nouveau mandat de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec avec comme campus régionaux associés, les deux institutions collégiales porteuses du créneau de l'agriculture. Le Collège d'Alma serait le représentant du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Ainsi, nous croyons que le projet de loi n° 77 actuel aura comme effet plus précisément sur le Collège d'Alma, son CCTT ainsi que son territoire desservi de :

- Affaiblir sa reconnaissance comme institution existante dans le domaine de l'agriculture;
- Affaiblir la rétention du personnel et exacerber la difficulté d'embauche d'enseignants et de personnel hautement qualifiés en agriculture;
- Affaiblir l'attraction et la rétention des étudiantes et étudiants dans les programmes agroalimentaires au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Créer une compétition qui serait néfaste pour la réalisation des grands projets dans le domaine agroalimentaire;

² Hub Saglac - Dévoilement de la Réflexion régionale sur la relance économique.

« <https://informeaffaires.com/regional/actualites/hub-saglac-devoilement-de-la-reflexion-regionale-sur-la-relance-economique> »

- Réduire le potentiel de concertation et de collaboration en appui à la vision du développement agroalimentaire du Québec;
- Créer un chevauchement important de l'expertise en recherche collégiale dans le domaine agricole alors que chaque CCTT, dont Agrinova, doit démontrer son caractère unique, distinctif et l'absence de compétition au niveau provincial depuis plus de 24 ans;
- Causer un préjudice important à nos institutions étant donné les avantages accordés à l'ITAQ.

Afin de pallier ses appréhensions, le Collège d'Alma soumet à la CAPERN les recommandations suivantes :

Recommandation no 1 : Modification de l'article 5 afin d'y intégrer la collaboration avec les collèges existants

Le Collège d'Alma propose d'ajouter à l'article 5 « *L'Institut accomplit sa mission de formation et de recherche en travaillant en concertation avec les collèges ayant actuellement le créneau agroalimentaire* ».

Plusieurs collèges offrent de la formation en agroalimentaire. Dans une perspective de cohérence avec la proposition du MAPAQ de créer un institut national, il est nécessaire que celle-ci tienne compte des institutions d'enseignement offrant le créneau en agriculture et agroalimentaire au Québec.

Recommandation no 2 : Modification de l'article 6 afin d'y intégrer la notion de « Campus régionaux associés »

Le Collège d'Alma propose d'ajouter à l'article 6 « *L'Institut peut accomplir sa mission dans divers campus au Québec* », la mention suivante « *incluant avec les campus régionaux associés, dont le Collège d'Alma* ».

Ainsi, le Cégep de Victoriaville et le Collège d'Alma pourraient devenir des campus régionaux associés dont les bases des modalités restent à définir, mais qui pourraient entre autres comprendre les possibilités de la double diplomation des étudiantes et étudiants ainsi que d'un parcours

segmenté, en plus d'assurer un partage de l'expertise et des différents programmes entre l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec et tous les campus régionaux associés. De plus, un consortium avec les CCTT en action sur l'ensemble du territoire permettrait de favoriser la concertation et l'avancement en recherche appliquée.

Recommandation no 3 : Modification de l'article 11 afin d'y intégrer la notion de « Campus associé »

Le Collège d'Alma propose d'ajouter à l'article 11 « *Pour la réalisation de sa mission, l'Institut peut :* », la mention suivante « *en partenariat avec ses campus régionaux associés* ».

Recommandation no 4 : Modification de l'article 16 afin de reconnaître la contribution de campus régionaux associés

Le Collège d'Alma propose d'ajouter à l'article 16-1 « *sous la recommandation du ministre, 10 membres indépendants;* », la mention suivante « *dont deux membres représentant ses campus régionaux associés* ».

Les modalités pour l'intégration de campus associés à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec resteront à définir. Mais par leur présence au conseil d'administration, nous avons bon espoir qu'un tel modèle de collaboration permettra d'assurer la qualité et la cohérence de la recherche et de la formation proposée aux Québécoises et aux Québécois et un partage optimal des différents programmes et expertises offerts en considération des enjeux régionaux.

Conclusion

En terminant, le Collège d'Alma est persuadé de la nécessité d'intégrer les forces et les activités de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à votre vision proposée. Ce regroupement d'expertises au service de la collectivité agroalimentaire n'en sera que plus bénéfique. Les savoirs dans ce domaine prennent ancrage dans les réalités du terrain.

Votre représentation d'un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois se réalisera sans aucun doute en rassemblant les forces vives de notre grand territoire.



140, rue Saint-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 3R1
Tél. : 418 669-5000

Le 11 janvier 2021

Madame Josée Ouellet, directrice générale
Collège d'Alma
675, boulevard Auger Ouest
Alma (Québec) G8B 2B7

Objet : Projet de Loi 77 – Appui mémoire Collège d'Alma

Madame,

Dans le cadre des consultations particulières sur le projet de Loi 77 concernant l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, nous avons pris connaissance du mémoire que le Collège d'Alma entend déposer auprès de la Commission de l'agriculture, des Pêcheries et des Ressources naturelles.

La Ville d'Alma endosse totalement les recommandations proposées par le Collège d'Alma dans le cadre de cette consultation. La Ville d'Alma se montre favorable à la mise en place d'un Institut de technologie agroalimentaire, mais souhaite que la vision du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et Alimentation (MAPAQ) intègre le Collège d'Alma comme campus affilié du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il est très important que cette initiative porteuse du gouvernement du Québec ne vienne pas fragiliser des structures performantes comme le Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) Agrinova, un phare pour le développement de l'agriculture au Québec.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame, mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Sylvain Duchesne

SD/fl

Saint-Félicien, le 11 janvier 2021

Madame Josée Ouellet
Directrice générale
Collège d'Alma
675, boulevard Auger Ouest
Alma (Québec) G8B 2B7

Objet : Bonification du projet de loi n°77

Madame Ouellet,

Par la présente, le chantier agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy vous supporte dans la démarche afin de bonifier le projet de loi n° 77 actuel qui aura des effets sur le Collège d'Alma et son CCTT.

Pour notre organisation, il est très important de :

- Préserver la reconnaissance du Collège comme institution existante dans le domaine de l'agriculture;
- S'assurer de la rétention du personnel d'enseignement et du personnel hautement qualifié en agriculture;
- Demeurer attractif pour les étudiantes et étudiants dans les programmes agroalimentaires au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Maintenir l'accessibilité de l'enseignement en région et participer à la réalisation des grands projets dans le domaine agroalimentaire en lien avec notre PDZAA 2018-2025.
- Être partie prenante de la concertation et la collaboration en appui à la vision du développement agroalimentaire du Québec;
- S'assurer de la bonification de l'expertise en recherche collégiale dans le domaine agricole alors que chaque CCTT, dont Agrinova, a su démontrer son caractère unique, distinctif depuis plus de 24 ans et contribuer à l'innovation de l'agroalimentaire de notre région. Le projet de Biochar Boréal est une réalisation concrète sur le territoire de la communauté de Mashteuiatsh ayant un rayonnement régional et pour tout le Québec.

En ce sens, les membres du chantier agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy vous demandent de considérer les demandes du Collège d'Alma pour l'adoption du projet de loi n° 77.

Recevez, Madame Ouellet, nos salutations distinguées.

Christian Taillon
Président
Chantier agroalimentaire DDR

St-Ambroise, 11 janvier 2021

Monsieur Martin Garon
Directeur général
Agrinova
640, rue Côté Ouest
Alma (Québec) G8B 7S8

Objet : Lettre d'appui au mémoire du Collège d'Alma – Consultations particulières du projet de loi no 77 sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITA)

Monsieur,

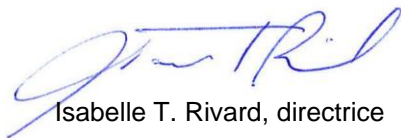
Dans une perspective de collaboration, notre organisation tient à appuyer le dépôt du mémoire du Collège d'Alma aux consultations particulières du projet de loi mentionné en objet.

Le Créneau d'excellence AgroBoréal est associé à la démarche ACCORD. Il se donne comme vision de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean un leader dans le développement durable de filières agroalimentaires boréales compétitives. Il favorise le développement stratégique et le rayonnement du secteur en animant, mobilisant et supportant les entreprises et les partenaires qui s'y rapportent au sein de projets collaboratifs. Mentionnons que la présence en région de programmes de formations et de centre d'expertises dédiés au secteur agroalimentaire a fortement contribué à la reconnaissance du créneau par le gouvernement du Québec.

Le créneau d'excellence AgroBoréal endosse totalement les recommandations proposées par le Collège d'Alma dans le cadre de cette consultation. Nous sommes favorables à la mise en place d'un Institut de technologie agroalimentaire et nous soutenons fortement l'idée que le projet de loi intègre le Collège d'Alma comme campus affilié du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'initiative du Gouvernement du Québec est sans aucun doute porteuse. Toutefois, nous espérons que ce projet ne risque pas de fragiliser certaines structures performantes déjà en place, comme le CCTT du Collège d'Alma, Agrinova, qui contribue déjà au développement de l'agriculture et à l'accompagnement des producteurs agricoles dans notre région, mais aussi dans tout le Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Isabelle T. Rivard, directrice

ITR/itr/ep



625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3
Tél. : (418) 668-3023
Télé. : (418) 668-5112

Alma, le 8 janvier 2021

Madame Josée Ouellet, directrice générale

Collège d'Alma
675, Boulevard Auger Ouest
Alma (Québec)
G8B 2B7

Objet : Projet de loi #77 – Appui mémoire Collège d'Alma

Madame,

Dans le cadre des consultations particulières sur le projet de Loi 77 concernant l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, nous avons pris connaissance du mémoire que le collège d'Alma entend déposer auprès de la Commission de l'agriculture, des Pêcheries et des Ressources naturelles.

La MRC Lac-Saint-Jean-Est endosse totalement les recommandations proposées par le collège d'Alma dans le cadre de cette consultation. La MRC se montre favorable à la mise en place d'un Institut de technologie agroalimentaire mais souhaite que la vision du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ) intègre le Collège d'Alma comme campus affilié du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il est très important que cette initiative porteuse du Gouvernement du Québec ne vienne fragilisée des structures performantes comme le centre collégial de transfert de technologie (CCTT) Agrinova, un phare pour le développement de l'agriculture au Québec.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sabin Larouche,
Directeur général

Jonquière, le 11 janvier 2021

Monsieur Martin Garon
Directeur général
Agrinova
640, rue Côté Ouest
Alma QC G8B 7S8

Objet : Lettre d'appui au mémoire du Collège d'Alma – Consultations particulières du projet de loi n°77 sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITA)

Monsieur,

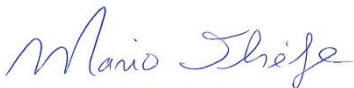
Dans une perspective de collaboration et de coopération, notre organisation tient à appuyer le dépôt du mémoire du Collège d'Alma aux consultations particulières du projet de loi mentionné en objet.

La Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-St-Jean endosse pleinement les recommandations proposées par le Collège d'Alma dans le cadre de cette consultation. Nous sommes favorables à la mise en place d'un Institut de technologie agroalimentaire et nous soutenons fortement l'idée que le projet de loi intègre le Collège d'Alma comme campus affilié du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'initiative du Gouvernement du Québec est sans aucun doute porteuse. Toutefois, nous voulons éviter que ce projet de loi ne fragilise certaines structures performantes déjà en place, comme le CCTT du Collège d'Alma, Agrinova, qui contribue déjà au développement de l'agriculture et à l'accompagnement des producteurs agricoles au Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais aussi dans tout le Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,



Mario Thériault

